



Situation des PREJ ?

Draveil, le 22 Juillet 2019.

**LETTRE
OUVERTE**

Monsieur Stéphane BREDIN,
Directeur de l'Administration Pénitentiaire

Direction de l'Administration Pénitentiaire
Ministère de la justice
13 Place Vendôme
75042 PARIS Cedex 01

Nos réf. : EB/148-19/VV

Monsieur,

Je viens par la présente, solliciter toute votre attention, sur la situation des Pôles de Rattachement des Extractions Régionales (PREJ).

En effet, les agents PREJ rencontrent actuellement des difficultés pour se faire rembourser les frais occasionnés par leurs missions. Comme vous le savez, « l'Arrêté du 21 juin 2019 modifiant l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat pour le Ministère de la Justice » est paru au journal officiel « JORF n°0146 du 26 juin 2019 », il s'avère que l'interprétation n'est pas la même sur chaque DISP.

L'art 5 du 14 avril 2015 est modifié, par l'art 2 avec la suppression des mots : « hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale »

Actuellement, seulement deux DISP appliquent ces nouvelles modalités. Les autres, ne prennent pas en compte les modifications et lèsent bon nombre d'agents. Cette situation risque de générer de la grogne, face à cette injustice.

Je vous demande, de faire un rappel à l'ordre aux DISP, afin qu'ils exécutent cet arrêté et que tous les agents lésés sur leurs frais, depuis la date de parution de ce texte, puisse bénéficier d'une rétroactivité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur de l'Administration Pénitentiaire, à l'expression de mes salutations respectueuses.

Le Secrétaire Général,

Emmanuel BAUDIN

FO Pénitentiaire – le 23 juillet 2019